

l'ENSEIGNANT

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA



de Côte d'Or

1^{er}
degré

n°87 novembre
2015
Prix : 1 €



Chacun de nous, dans ses fonctions, dans sa vie,
est devant l'obligation de tout mettre en œuvre pour solidifier l'unité
de notre pays autour des valeurs inaliénables qui le fondent :

Liberté, Égalité, Fraternité, Laïcité.



Le 13 novembre, le temps s'est suspendu

Le 13 novembre, le temps s'est suspendu devant l'horreur et l'effroi des attentats qui ont, en quelques instants, pulvérisé des vies innocentes.

Dans un moment comme celui que nous vivons, les initiatives belliqueuses de notre Président peuvent être une réponse à ceux qui, à quelques milliers de kilomètres, sont les protagonistes des attaques dont nous avons été victimes.

Mais quelles sont les réponses à apporter à nous qui vivons en France ? Doit-on attendre qu'elles viennent à nous ? Peut-être pourrions-nous réfléchir à ce que nous faisons. Ce « nous » c'est vous, c'est moi, c'est cette fille de l'autre de côté de la rue que je vois passer en écrivant cet édito. Que fait-on ? Ne devrions-nous pas aller vers l'autre, tendre la main et réfléchir à la manière dont nous pourrions réaffirmer les valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité. **Ne nous divisons pas.**

J'ai entendu dimanche 15 novembre, place Darcy, ce que j'avais déjà entendu en janvier dernier : « C'est dommage qu'il n'y ait pas plus de musulmans dans les rassemblements » ou encore « Mais qu'est-ce qu'ils font ? Ils pourraient aussi manifester ». Ces deux affirmations sont assez symptomatiques.

Tout d'abord parce qu'elles partent du principe qu'un musulman ça se reconnaît, ça se voit. En fait ce qui est sous entendu c'est que musulman = arabe. Donc s'il n'y a pas d'arabes dans les rassemblements, c'est qu'il n'y a pas de musulmans... Elles nous disent aussi, ces deux affirmations, que les arabes, pardon je voulais dire musulmans, que les musulmans seraient plus concernés par la barbarie de ces derniers jours que les autres. Je ne suis pas un spécialiste de l'Islam, mais je pense pouvoir affirmer qu'il n'y a pas de lien entre ces actes terroristes et l'Islam.

Les terroristes ont agi au nom d'une idéologie de haine, totalitaire et morbide pas d'une religion. Les cibles n'étaient pas des juifs ou des caricaturistes « blasphémateurs », les cibles c'étaient nous, c'étaient vous, c'était moi, c'était cette fille de l'autre côté de la rue que je voyais passer en commençant cet édito. Nous sommes tous concernés.

Alors regardons-nous, connaissons-nous, unissons-nous et marchons ensemble. Ces fanatiques cherchent à gangréner notre société en nous divisant encore plus que nous le sommes ; **ne finissons pas le travail.**

Je terminerai par une pensée pour les réfugiés, ces réfugiés qui fuient leur pays parce qu'ils vivent quotidiennement ce que nous avons vécu et ce que nous vivons depuis cette soirée de l'horreur.

Sommaire

- 3 : Calendriers des instances
- 4 : Permut'
- 5 : Avancement d'échelon / Promos
- 6 : La fiche pratique du SE-UNSA
- 9 : Carte scolaire
- 10 : Jeunes Profs
- 11 : Carrière et rémunération l'accord PPCR
- 12 : Dans prof il y a pro

Directeur de publication :
Roland BONNOT

CPPAP n° 0217 S 08096

Imprimé par S'print

Dépôt légal : Novembre 2015

Prix : 1 euro

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression dans les conditions prévues par la Loi N° 78-17 du 6/01/1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

La direction se réserve le droit de refuser toute insertion, sans avoir à justifier sa décision.

Section départementale de
La Côte d'Or
15 Bd Pompon
21000 Dijon
Tel : 03 80 55 50 35
Mél. : 21@se-unsa.org
Web : <http://sections.se-unsa.org/21/>



Calendriers des instances... Pour la salle des profs

... **Carrière** (Avancement, mouvement, permut', Poste adapté, liste d'aptitude)

8 décembre 2015	Avancement classe normale (CAPD)
29 janvier 2016	Postes adaptés et allègements de services + vérification barèmes Permut' (GT)
17 mars 2016	Avancement hors classe + Postes adaptés et allègements de services + liste d'aptitude direction d'école (CAPD)
Du 21 mars 3 avril 2016	Saisie du Mouvement départemental
28 avril 2016	Vérification des barèmes mouvement départemental (GT)
10 mai 2016	Résultats du mouvement (CAPD)
28 juin 2016	Ajustements mouvement (CAPD)

Des questions sur votre carrière ?

Contactez Matthieu
seunsa21.carriere@gmail.com
06 35 13 79 37

... **Moyens et Carte scolaire** (Ouvertures et fermetures de postes)

6 janvier 2016	Effectifs 1 ^{er} degré (GT)
25 janvier 2016	Carte scolaire 1 ^{er} degré (CTSD)
8 février 2016	Carte scolaire 1 ^{er} degré (CDEN)
7 juin 2016	Ajustements de carte scolaire (CTSD)

Des questions sur les postes de votre école ?

Contactez Claire
seunsa21.cartescolaire@gmail.com
03 80 55 50 35

Utile avant tout !



Permutations...

Quelques jours encore pour faire votre saisie...

Vous êtes Professeur des écoles et vous souhaitez changer de département ?

La note de service « mobilité 1er degré » est parue au B.O. le 12 novembre 2015.

Afin d'en faciliter la lecture, le SE-UNSA met à votre disposition une brochure spéciale « permutés 2016 ».

De plus, les élus du SE-UNSA vous accompagnent tout au long des opérations pour :

- vous proposer un suivi personnalisé
- vous aider techniquement à saisir vos vœux sur I-prof
- vous aider à constituer vos dossiers
- vérifier votre barème

Calendrier :

- **Note de service Mobilité :**
B.O. du 12 novembre 2015
- **Ouverture du serveur :**
du 19 novembre au 8 décembre
- **A partir du 9 décembre :**
envoi des confirmations de demande dans les boîtes i-prof + justificatifs
- **Groupe travail barèmes Permutations :** 29 janvier 2015
- **Résultats :** 7 mars 2015



Pour suivre votre dossier, ou répondre à vos questions, contactez moi !



Marie-Odile PIERRE
seunsa21.permuts@gmail.com
03 80 55 50 35

ISAE à 1200 € : Signez la pétition !

Grâce à la pétition lancée par le SE-UNSA en septembre 2011 qui a recueilli près de 35 000 signatures, l'ISAE a été créée.

Son montant annuel de 400€ est encore loin de celui de l'ISOE du 2nd degré.

Pourtant, les enseignants des écoles exercent les mêmes missions d'évaluations, de rencontres avec les familles, de réunions d'équipe éducative, de mise en place de PPRE, de projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés, d'orientation en SEGPA !

[En novembre 2014, la Ministre a répondu au SE-UNSA qu'il y aurait une évolution positive de l'ISAE.](#)
Après les paroles, les actes !



Les enseignants des écoles demandent l'égalité de traitement et exigent la reconnaissance de leur travail. Mêmes élèves, Même suivi, Même indemnité !



Avancement d'échelon : CAPD le 8 décembre

Êtes-vous promouvable ? Rendez-vous sur I-prof, espace vos perspectives/promotions

Le SE-UNSA 21 peut suivre votre avancement. Retournez-nous la fiche de suivi ou remplissez-la en ligne sur notre site : se-unsa 21

Avancement

Fiche de suivi syndical



Syndiqué(e) : OUI ? NON ?

NOM : Prénom :
Nom de naissance : Tél. :
Date de naissance :
Adresse : CP/Ville :
E-mail :

INSTITUTEURS (année civile : du 1er janvier au 31 décembre 2016)

PASSAGE DU échelon au échelon choix mi-choix les deux

PROFESSEURS DES ECOLES (année scolaire en cours : du 1er septembre 2015 au 31 août 2016)

PASSAGE DU échelon au échelon grand choix choix les deux
 classe Normale Hors-classe

AFFECTATION ACTUELLE

Nature et nom de l'établissement :

Circonscription :

Echelon actuel : depuis le :

INSTITUTEURS

Ancienneté Générale de Services (au 31.12.2015)

..... ans mois jours

PROFESSEURS DES ECOLES

Ancienneté Générale de Services (au 31.08.2015)

..... ans mois jours

Note chiffrée : (au 31.08.2015)

Date de cette Inspection :

Rappel : Si la note date de plus de 3 ans elle sera automatiquement réajustée de 0.25 pt par an.

A adresser à SE-UNSA 21, 15 bd Pompon, 21000 DIJON
Ou remplissez notre fiche de suivi directement sur notre site : se-unsa21

Action sociale : et moi, et moi !

Selon votre situation, vous pouvez bénéficier de prestations, soumises ou non à conditions de ressources. Avant d'entrer en relation avec votre Caf, le SE-Unsa vous propose de faire le point.



LES PRESTATIONS FAMILIALES

Montant en vigueur
au 1^{er} avril 2014

PRESTATION D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- **Prime à la naissance**
versée au cours du 7^e mois de grossesse
- **Prime à l'adoption**
versée le mois suivant l'adoption
- **Allocation de base** : pour un enfant à charge de moins de 3 ans
- **Complément libre choix** du mode de garde si vous faites garder votre enfant de moins de 6 ans par une assistante maternelle ou une garde d'enfant à domicile
- **Complément libre choix d'activité** (CLCA) si l'un des parents ne travaille plus ou exerce à temps partiel pour s'occuper de votre enfant de moins de 3 ans. Le montant dépendra de votre quotité de travail et du fait de percevoir ou non l'allocation de base.
- **Complément optionnel libre choix d'activité** (COLCA) à partir du 3^e enfant, c'est en fait un CLCA versé sur une durée plus courte mais dont le montant est plus élevé

*Pour connaître les montants,
contactez votre section locale*

ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

- **362,63 €** pour un enfant de 6 à 10 ans.
- **382,64 €** pour un enfant de 11 à 14 ans.
- **395,90 €** pour un enfant de 15 à 18 ans.

SELON LA SITUATION DU PARENT

- **Allocation de soutien familial** : si vous vivez seul(e) avec votre enfant à charge
- **Allocation d'éducation de l'enfant handicapé** : s'il est à votre charge et a moins de 20 ans

Sous conditions de ressources

ALLOCATIONS LIÉES AUX ENFANTS

- **Allocations familiales** : versées automatiquement à partir du 2^e enfant à charge de moins de 20 ans (en métropole) et dès le premier dans les Dom, avec une majoration quand les enfants grandissent
- **Allocation forfaitaire** : si votre enfant ayant atteint 20 ans vit dans votre foyer, jusqu'à ses 21 ans, sous conditions.
- **Complément familial** : si vous avez au moins 3 enfants à charge tous âgés de plus de 3 ans en métropole. Dans les Dom, si vous avez au moins 1 enfant âgé de 3 à 5 ans.
- **Allocation journalière de présence parentale** (AJPP) si l'un des enfants à votre charge est gravement malade, accidenté ou handicapé et que vous décidez d'arrêter ponctuellement votre activité professionnelle pour vous occuper de lui !

Pour connaître les montants, contactez votre section locale

Contactez la section locale du SE-Unsa
si vous souhaitez des informations complémentaires
et être accompagné dans vos démarches.

Retrouvez cette
fiche et toutes les
autres sur notre site,
avec le lien court
goo.gl/o5WyE3



L'adresse mél xx@se-uns.org s'obtient en remplaçant le XX par le n° du département.



Rejoignez le SE-Unsa

Adhérez pour

- bénéficier d'un suivi personnalisé
- trouver un appui, une aide, un soutien de proximité
- recevoir par mail et chez vous des infos utiles, en temps réel
- être averti des opérations de carrière qui vous concernent
- partager des expériences et mutualiser des projets pédagogiques

SITUATION PERSONNELLE

Nouvel adhérent

Actif Retraité

Nom d'usage : Prénom :

Nom de naissance : Né(e) le :

Adresse personnelle :

Téléphone : Portable :

Adresse mel :

Nom et adresse de l'école/établissement d'exercice :

SITUATION ADMINISTRATIVE

TITULAIRE

Premier degré Spécialité (directeur, Zil, ASH, EMF ...) :

Professeur des écoles Instituteur

Second degré Discipline :

Certifié PLP Agrégé Bi-admissible AE PEGC CE d'EPS Cop

Peps CPE DCIO Autre (préciser) :

NON-TITULAIRE

Enseignant, CE, CPE (précisez) : Vacataire Contractuel

AED (précisez les fonctions) : Emploi vie scolaire (EVS) Suppléant

ENTRÉE DANS LE MÉTIER

Étudiant / EAP

Stagiaire : 2014-1 2014-2 Corps (PE, Certifié, CPE, PLP, PEPS, ...) :

Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle
 Temps complet Temps partiel : % CLM, CLD, CPA...

Échelon : Montant de la cotisation :

Mode de paiement : Chèque Paiements fractionnés automatiques^(*) : Première demande Renouvellement

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa, date et signature :

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

(*) documents à remplir au verso

BULLETIN D'ADHÉSION

Le montant de votre cotisation annuelle est proportionnel au salaire. Il est égal à 5,8 millième de votre traitement annuel brut. Vous pouvez aussi adhérer en ligne, par carte bancaire, sur www.se-unsas.org

Nous contacter

SE-UNSA de Côte d'Or
15 Bd Pompon, 21000 Dijon
03 80 55 50 35
21@se-unsas.org



arte scolaire : bilan 2015



Claire JULLIEN

seunsa21.cartescoilaire@gmail.com

03 80 55 50 35

Le CTSD « premier degré » s'est tenu le 3 novembre. La DSDEN a présenté le bilan pour la Côte d'Or.

Effectifs et classes de Côte d'Or

Pour cette rentrée, notre département a dû rendre 3 postes. La raison invoquée est la baisse des effectifs (perte générationnelle et fuite dans le privé (4,3%)).

	2014-2015		2015-2016	
	Classes	Effectifs	Classes	Effectifs
Maternelles	688	16 852	692	16 793
Élémentaires	1235	26 583	1221	26 423
CLIS	40	460	42	474
Total	1923	43 895	1913	43 690

Structure des écoles

60% des communes de Côte d'Or n'ont pas d'école. Dans notre département, 25% des écoles sont regroupées en RPI (11,75% en RPI concentrés et 12,5% en RPI dispersés).

Cette spécificité géographique explique la nécessité d'une étude particulière de chaque école ou RPI lors des opérations de carte scolaire.

RASED

Les moyens ont été redéployés selon 2 constats :

- révision du maillage suite aux flux de personnels

- zones sans personnel

L'enveloppe reste la même, les moyens alloués aux RASED n'ont pas évolué.

Rythmes

99% des communes ont fait un PEDT (sur 278 communes, 275 ont fait un PEDT)

Pour la rentrée 2016, 52 communes devront proposer un nouveau PEDT.

Elles recevront un courrier de l'administration d'ici la fin de l'année civile.

En janvier, 33 expérimentations seront à évaluer via les élus et les conseils d'école.

Dispositifs pédagogiques

- Dispositif « plus de maîtres que de classes »

Moyens : 13,5 postes sur la Côte d'Or

- Dispositif « scolarisation des -3ans »

Moyens : 15 dispositifs (6 à temps plein + 9 à mi-temps)

Scolarisation : 690 élèves en 2014-2015, 774 élèves en 2015-2016 (dont 21,4% dans l'éducation prioritaire)

À noter que ce dispositif présente un fort appui des collectivités locales. Il faut cependant encore développer son intérêt auprès des familles.

Handicap scolaire

1571 élèves sont scolarisés dans des structures non spécialisées :

415 en ULIS école (ex-CLIS)

167 en ULIS collège

56 en ULIS lycée

561 dans le 1^{er} degré en milieu ordinaire

372 dans le 2nd degré en milieu ordinaire

L'IEN ASH souligne que le maillage actuel permet un grand nombre d'inclusions.

276 sont accueillis dans des UE d'établissements médico-sociaux et

hôpitaux.

Les effectifs ont augmenté pour cette rentrée ainsi que les moyens :

- 337,71 ETP pour l'accompagnement (627 personnes dont 250 personnes en CDD AESH)

- création de 2 ULIS école

- création de 1 ULIS lycée

Élèves allophones

Les effectifs sont en baisse par rapport à la rentrée précédente : - 17%

283 enfants allophones nouvellement arrivés en France (370 en 2013-2014 et 338 en 2014-2015)

- 150 dans le 1^{er} degré dont 64 en UPE2A -> 4,5 ETP, soit 5 enseignants

- 133 dans le 2nd degré dont 119 en UPE2A -> 226 heures

Éducation prioritaire

Création du REP de la Fontaine d'Ouche, maintien du REP des Grésilles malgré l'absence de collège, maintien du REP de Montbard

REP : taux d'encadrement = 20,18 (national = 22,79)

REP+ : taux d'encadrement = 19,36 (national = 22,57)

Opérations de la Carte scolaire 2016

Par rapport à 2015, le calendrier a été avancé de presque 3 mois

- 6 janvier 2016 : Groupe de Travail sur les effectifs des écoles
- 25 janvier 2016 : CTSD Carte scolaire



Rendez-vous sur notre site pour nous communiquer vos prévisions d'effectifs

Formation des stagiaires 1^{er} degré

Depuis le 24 août, 94 stagiaires ont fait leur rentrée dans notre département.

Pour 6 d'entre eux, il s'agissait d'une seconde rentrée puisque nous comptons, pour l'année scolaire 2015-2016 quatre stagiaires en prolongation suite à un congé maternité et deux stagiaires en renouvellement, leur année de stage n'ayant pas été validée.

Ils suivent une formation en alternance et sont à mi-temps à l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Enseignement (ESPE) en début de semaine et à mi-temps en classe un mercredi sur deux, les jeudis et vendredis.

Tous ces stagiaires ont des parcours et des besoins différents, ils bénéficient donc de formations différentes.

53 stagiaires sont titulaires du Master 1 MEEF (Métier de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) et poursuivent donc leur M2 MEEF à l'ESPE. C'est le parcours « classique ».

10 sont titulaires d'un M2 MEEF ou EEA (Éduquer, Enseigner, Apprendre, ancien Master proposé par l'IUFM) et bénéficient de 60 heures de formation de la DSDEN en plus de quelques cours à l'ESPE dans le cadre d'un DU, Diplôme Universitaire. Ce sont les stagiaires qui ont obtenu leur M2 mais qui n'ont pas été admis au concours.

31 sont titulaires d'un autre M2. Ils bénéficient d'un parcours adapté au sein du M2 MEEF et ont, en plus des cours dispensés par l'ESPE, entre 11 à 41 heu-

res de formation de la DSDEN. Ces cours sont déterminés, en principe, en fonction de leurs besoins.

Tous ces stagiaires ont une équipe de suivi, où chaque membre vient les visiter au cours de l'année. Mais la nouveauté cette année, c'est qu'ils devraient tous être visités, en plus, par un ou une IEN de circonscription. Il ne s'agira pas d'une inspection, la première inspection étant maintenue en deuxième année de titularisation. Il s'agira d'une visite, faite par un IEN. Son rapport, comme celui des membres de l'équipe de suivie, comptera pour la validation de l'année de stage.

Concours 2016

Cette année 1 428 candidats se sont inscrits au Concours de Recrutement de Professeur des Écoles dans l'académie de Dijon, c'est 155 inscrits de plus que l'année dernière !

Les épreuves écrites auront lieu les 18 et 19 avril 2016.

Le nombre de postes ouverts devraient être connu à la fin du mois, affaire à suivre...



Julie CHANTERAULT

jeunesprofs.seunsa21@gmail.com

Pour suivre ces jeunes profs en début de carrière je fais des permanences tous les lundis midis dans l'atrium de l'ESPE rue Charles Dumont, afin de répondre à leurs questions et de les renseigner sur le métier.

Pour l'UNSA c'est OUI !

Le PPCR, c'est quoi ?

Un accord issu de négociations entre l'administration et les syndicats sur les parcours professionnels, la carrière et la rémunération (PPCR) des fonctionnaires.

Le but était de renouveler et conforter notre modèle de Fonction publique.

Le gouvernement, après deux ans de dialogue, a fait une proposition en juillet 2015. <http://bit.ly/1hZJwVH>

Pour moi, ça changera quoi ?

- En moyenne : +80€/mois, 960€/an, plus de 25 000 € sur la carrière
- Une intégration d'une partie des primes dans mon indice de rémunération → Cela améliorera ma future pension de +150€ à +300€
- Un accès à deux grades pendant ma carrière, donc une meilleure rémunération en deuxième partie de carrière
- Une négociation salariale tous les ans pour discuter de la valeur du point d'indice de ma rémunération qui est gelée depuis 2010 !

Pour l'UNSA Éducation, c'est OUI !

Les syndicats avaient jusqu'à fin septembre pour signer l'accord... ou le refuser.

Pour que la proposition soit validée, il fallait une majorité en faveur de cet accord.

Avec 6 syndicats sur 9 prêts à s'engager (représentant quasi 50% des voix), le gouvernement a décidé de valider cet accord.

Cette proposition PPCR marque des avancées concrètes pour tous les collègues.

L'UNSA, réformiste et pragmatique, s'est prononcée favorablement à la signature de cet accord.

<http://bit.ly/1QmwtIY>

Ceux qui ont dit non !

Pour la CGT, Solidaires et FO, c'est non !

Ces organisations ont donc fait le choix de ne pas participer au suivi des mesures prévues dans cet accord. Heureusement que d'autres organisations ont pris leurs responsabilités, faute de quoi les fonctionnaires auraient pu attendre encore de nombreuses années des avancées concrètes.



Plus d'infos
sur ma rémunération

<http://bit.ly/10jaiG6>



#stopRouageAnonyme

Dans prof il y a pro

